

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

**2 522 624**

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

**N° 82 03880**

(54)

Dispositif d'équipement de citerne pour la distribution de gaz pétrole liquide carburant.

(51)

Classification internationale (Int. Cl. 3). B 65 D 90/00, 61/00.

(22)

Date de dépôt ..... 5 mars 1982.

(33) (32) (31)

Priorité revendiquée :

(41)

Date de la mise à la disposition du  
public de la demande ..... B.O.P.I. — « Listes » n° 36 du 9-9-1983.

(71)

Déposant : MOUNIER Marc. — FR.

(72)

Invention de : Marc Mounier.

(73)

Titulaire : COMPAGNIE FRANÇAISE D'EXPLOITATION DE MARQUES — COFREM. — FR.

(74)

Mandataire : Cabinet Flechner,  
22, av. de Friedland, 75008 Paris.

L'objet de l'invention concerne un dispositif d'équipement de citerne pour la distribution de gaz pétrole liquide carburant.

Il est destiné à permettre l'intégration rapide à ces réservoirs, des accessoires composant l'équipement de distribution pour l'automobile et l'industrie.

Les installations utilisées jusqu'à ce jour demandaient des moyens techniques coûteux, lourds et volumineux, compte tenu de l'importance des chassis de maintien de citerne et des accessoires composant l'équipement. Dans la plupart des cas deux transports étaient nécessaires, d'une part celui du fabricant de la citerne à l'installateur de l'ensemble, d'autre part celui de l'installateur à l'implantation sur le site choisi.

Le dispositif suivant l'invention supprime ces inconvénients et permet d'éviter la construction d'un chassis en adaptant à la citerne même, une nacelle sécurisée, préfabriquée en atelier et immédiatement intégrable avec tout l'équipement de distribution prêt à fonctionner sur le site où se trouve la citerne à carburant.

Il est constitué par un carter enveloppant dont les parois sont préférentiellement en métal déployé montées sur une poutre porteuse axiale sur laquelle sont fixés les accessoires de distribution et dont les dépassements sont solidaires de pattes de fixation sur le parement interne des pieds de la citerne.

Sur les dessins annexés, donnés à titre d'exemple non limitatif, d'une des formes de réalisation de l'objet de l'invention :

La figure 1 représente vue en perspective la nacelle caractérisant l'invention.

Les figures 2 et 3 montrent vu en élévation, de profil et de face une des applications du dispositif.

La nacelle est constituée figure 1 par un carter enveloppant 1 dont les quatre parois et le fond sont préférentiellement en métal déployé 2, de façon à assurer une aération constante.

- 2 -

La partie supérieure est sans couverture et plaque directement contre la citerne.

Les parois transversales 3, 4 ont leur arête supérieure avec profil curviligne s'adaptant à la partie inférieure de 5 la citerne.

Cette capacité ou carter 1 est solidaire de la poutre porteuse 5, dont les extrémités 6, 7 dépassant les parois 3, 4 sont porteuses de pattes de fixation 8, 9, 10, 11.

La poutre porteuse 5 supporte dans l'exemple donné 10 la pompe 12, le moteur 13 avec canalisations pourvues de manomètres de régulation 14, soupape de sécurité 15, régulateur de pression 16, sortie liquide 17, sortie gazeux 18 et raccord de remplissage 19, etc...

La citerne est solidaire des pieds 20, 21, 22, 23. 15 Ces pieds reposent sur les socles 24, 25.

On relie les pattes 8, 9, 10, 11 aux pieds 22, 23, 24, 25, fig 3, et la nacelle se trouve intégrée à la citerne 26.

En reliant les vannes et embout 27 à admission, et 20 17 à la distribution, le dispositif est prêt à fonctionner.

L'enlèvement et la mise en place sont rapides.

La nacelle avec sa poutre centrale 5 est solidaire avec le ventre de la citerne qui structure l'ensemble.

Le coffre 1 à cinq faces en métal déployé comporte ses deux joues latérales ouvrantes, donnant un accès facile en 25 cas d'intervention.

L'ensemble des matériels composant l'installation de l'équipement se ferme à clé, ce qui le met à l'abri de toute manoeuvre de la part de personnes étrangères à l'installation.

La sécurité de l'installation est totale vu que les 30 fixations sont sous la citerne entre les pieds ou sur le corps même de cette dernière.

Par ce fait, aucune déformation n'est à craindre et aucun choc ne peut atteindre cet appareillage.

C'est donc bien par l'application nouvelle de cette 35 nacelle intégrable à la partie inférieure de la citerne que se caractérise l'invention.

Cette nacelle peut suivant une variante d'orientation reposer sur les étagères 26, 27 fixées sur les faces internes des socles, ce qui évite un boulonnage ou une fixation à la citerne.

Toutefois les formes, dimensions et dispositions des différents éléments pourront varier dans la limite des équivalents comme d'ailleurs les matières utilisées pour leur fabrication, sans changer pour cela la conception générale de l'invention qui vient d'être décrite.

REVENDICATIONS

1° Dispositif d'équipement de gaz de pétrole liquide, carburant destiné à permettre l'intégration rapide à ces réservoirs des accessoires composant la distribution pour l'automobile et l'industrie, se caractérisant par un carter enveloppant (1) dont les quatre parois et le fond sont en métal déployé aéré (2) supporté par une poutre axiale longitudinale (5) dont les extrémités débordantes (6, 7) sont solidaires de pattes de fixation (8, 9, 10, 11).

2° Dispositif suivant la revendication 1 se caractérisant par le fait que les parois transversales (3, 4) ont leur arête curviligne correspondant au profil du fond de la citerne (26) qui comporte pour sa sustentation les pieds (20, 21, 22, 23) reposant sur des socles (24, 25).

3° Dispositif suivant la revendication 1 se caractérisant par le fait que la nacelle (1) a les parois latérales ouvertes et enferme les équipements de distribution pouvant être constitués par une pompe (12), un moteur (13), des manomètres de régulation (14), des soupapes de sécurité (15), des régulateurs de pression (16), des sorties liquides et gazeuses (17, 18) et un raccord de remplissage (19).

4° Dispositif suivant la revendication 1 se caractérisant par le fait que les pattes de fixation (8, 9, 10, 11) se boulonnent sur les parements internes des pieds (20, 21, 22, 23) de la citerne qui reposent sur les socles (24, 25).

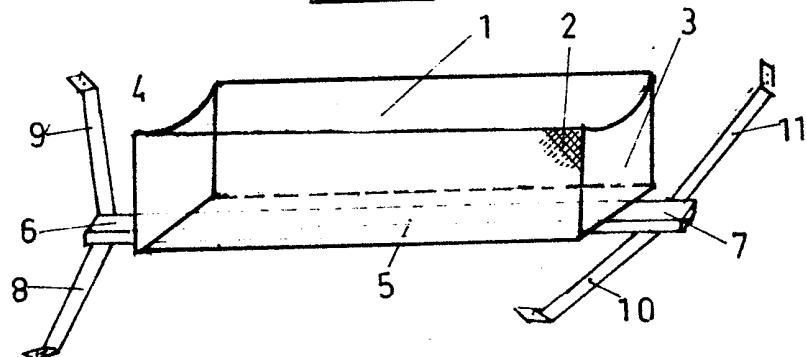
5° Dispositif suivant la revendication 1 se caractérisant par le fait que le carter enveloppant peut être placé sur des étagères (26, 27) fixées sur le parement interne des socles.

Feuilles 4

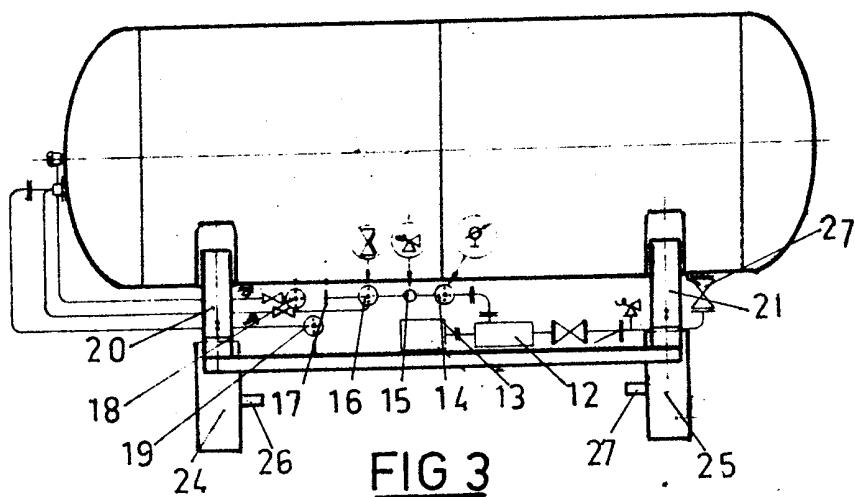
P. PON

Mr Marc MOUNIER

Par procuration

FIG 1FIG 2

26

FIG 3